



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/1998/L.7
6 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Neuvième session
Buenos Aires, 3-10 novembre 1998
Point 3 de l'ordre du jour

QUESTIONS RENVOYÉES À L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE PAR LA PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Aspects scientifiques et méthodologiques
de la proposition du Brésil

(Point 4 h) ii) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties)

Projet de conclusions soumis par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des informations communiquées par le Brésil sur les activités scientifiques menées récemment et sur l'atelier qui devait être organisé au sujet de la proposition présentée par le Brésil dans le document FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3. Il a pris note également du fait que d'autres analyses pertinentes pouvaient contribuer à faire mieux comprendre les aspects méthodologiques et scientifiques de cette proposition. Le SBSTA a invité la délégation brésilienne à l'informer à sa dixième session des résultats de son atelier et à lui fournir d'autres informations sur la question.
2. Le SBSTA a décidé d'étudier plus avant à sa dixième session les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil.
